

FORMATION BAC PRO « METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE »

Bac Professionnel « Métiers du Commerce et de la Vente » :

- Diplôme de niveau IV
- En une, deux ou trois années selon le cursus antérieur
- Acquisition d'une polyvalence de compétences dans les domaines de la vente, animation et gestion d'un point de vente
- Formation conduite selon le rythme de l'alternance, par apprentissage, comptant de 33 à 35 semaines en entreprise et de 17 à 20 semaines au CFA en fonction des années
- Une formation modulaire basée sur le vécu de l'apprenti en entreprise, enrichie par des visites et interventions de professionnels
- La mise en place de projets d'une part socioculturels, d'autre part à caractère commercial, en partenariat avec les acteurs du Territoire et du Conseil Régional
- Matières générales :
  - Expression française
  - Histoire-Géographie-Education civique
  - Langues vivantes : Anglais et Espagnol
  - Arts appliqués
  - EPS
- Matières professionnelles :
  - Economie-droit
  - Vendre, Animer, Gérer
  - PSE
  - Mathématiques
  - Informatique



Faire le choix de l'apprentissage, c'est :

### 1 Un contrat de travail :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans en fonction du diplôme préparé avec une période d'essai (de 45 jours de travail effectif en entreprise), conclu entre une entreprise et un jeune âgé de 16 à 29 ans (dérogations possibles sous certaines conditions). Il alterne des temps en entreprise et au centre de formation (CFA).

### 2 Une rémunération :

Age	Année d'exécution du contrat		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
15 - 17 ans	27% (415,64 €)	39% (600,37 €)	55% (846,68 €)
18 - 20 ans	43% (661,95 €)	51% (785,10 €)	67% (1031,41 €)
21-25 ans	53% (815,89 €)	61% (939,05 €)	78% (1200,75 €)

Salaire minimal en % du SMIC ou SMC pour un temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour un apprenti

SALAIRE BRUT

=

SALAIRE NET



### 3 Un statut de salarié qui implique :

- Une rémunération
- Des congés payés (finies les vacances scolaires !)
- Aucune absence (sauf arrêt maladie), aucun retard au CFA et en entreprise
- Semaine au CFA = 35 heures de cours rémunérées

Afin de faciliter l'accompagnement à la recherche et à la signature d'un contrat d'apprentissage, merci d'envoyer par mail à :

Mme CHAUX-MOREL [sophie.chaux@mfr.asso.fr](mailto:sophie.chaux@mfr.asso.fr) ou

Mme SALICHON [nathalie.salichon@mfr.asso.fr](mailto:nathalie.salichon@mfr.asso.fr) ou

M. GODON, [goulven.godon@mfr.asso.fr](mailto:goulven.godon@mfr.asso.fr) ou

M. GRANGER, [christophe.granger1@mfr.asso.fr](mailto:christophe.granger1@mfr.asso.fr) les documents suivants :

- CV
- Lettre de motivation
- Une première liste d'entreprises à contacter

